

Remplir ou ne Pas Remplir un formulaire

Avant De Donner Des informations,
Pose-toi quelques questions



Vinz et Lou
sur Internet

Lors de la navigation sur Internet, vous serez amenés à remplir des formulaires : nom, email, mais aussi adresse et nombreux autres renseignements personnels sont souvent demandés. Alors, remplir ou ne pas remplir un formulaire ? L'objectif de cette animation est d'aider l'élève à réfléchir et faire preuve de discernement avant de donner des informations personnelles. Dans le doute, en parler à un adulte et lui demander l'autorisation, savoir se protéger.

SOMMAIRE

1) Problématique

2) Activités en classe

a - Décrire et raconter : 6 indices à ne pas rater

b - Pistes d'activités

c - Pour élargir le débat

3) Partie informative

PROBLEMATIQUE

Du discernement !

Lorsque vous ouvrez un compte dans une banque, de nombreux renseignements personnels vous sont demandés. Vous pouvez y répondre sans inquiétude pour plusieurs raisons :

- C'est un établissement qui a pignon sur rue,
 - Vous vous savez protégé par le secret bancaire et par la CNIL,
 - Il est légitime que la banque veuille connaître votre état civil, vos revenus, éléments qui lui permettront de communiquer avec vous (adresse, téléphone...) ou d'évaluer le risque bancaire (emploi stable ou non, possession de biens immobiliers ou surendettement...).
- Par contre, si votre banquier veut se renseigner sur la marque de votre machine à laver, votre religion ou votre poids, vous serez probablement plus prudent. De même, vous ne communiqueriez probablement pas le montant de vos revenus à votre boucher.

La protection de sa vie privée sur Internet nécessite le même discernement. Il est toutefois plus facile de se faire piéger !

- Votre adresse m'intéresse...
Vos coordonnées sont convoitées par de nombreuses entreprises commerciales qui cherchent de nouveaux clients, par des associations... Elles ont donc une valeur marchande. La tentation est dès lors grande de céder ces données à d'autres : c'est ce qu'on appelle **la mise à disposition de fichiers**. Cette pratique n'est pas illicite en soi. Toutefois, la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous donne des droits :
- Le droit d'être informé que des mises à disposition du fichier sont possibles,

- Le droit de s'y opposer,
- Le droit de connaître les informations vous concernant contenues dans le fichier,
- Le droit d'exiger sa radiation d'un fichier ou une rectification.(voir à ce sujet les informations exhaustives sur le site de la CNIL).

Alors, si vous recevez trop de publicités, c'est que vous êtes consentant ?

Oui et non, car s'il y a la législation, il y a aussi les petites et les grosses ruses ! Si certains formulaires sont particulièrement corrects à ce sujet (information claire, case à cocher pour dire que vous acceptez que vos coordonnées soient utilisées), d'autres le sont moins : la case (plus ou moins visible) doit être cochée pour refuser la divulgation de ces données, le texte d'information est écrit en tout petit voire absent, sans parler des nombreux formulaires, sur support papier ou informatique, qui sont hors normes. Sachant que vous devez exercer votre vigilance à chaque formulaire rempli... le risque est plus grand sur Internet.

Si un commerçant de votre ville vous fait remplir un formulaire en échange d'un cadeau, vous laissez vos coordonnées, mais vous repartez avec le cadeau, et vous pourrez toujours le cas échéant faire valoir vos droits : vous savez où vous adresser. Sur Internet, avec une telle proposition, une seule chose sera certaine : vous aurez laissé vos coordonnées.

Il est donc essentiel de faire encore plus attention, car les pièges sont plus grands.

Alors, quelques précautions cruciales :

- Je m'assure que le site sur lequel je laisse mes coordonnées est un site de confiance,
- Je sais qu'un site sur lequel je me rends via un lien contenu dans un email reçu d'un inconnu ne peut pas être considéré comme site de confiance, même si son adresse me dit quelque chose : sous un nom connu, sous un habillage connu, peut se cacher un site pirate qui cherche à extorquer des informations confidentielles, comme mon n° de carte bleue (voir à ce sujet les articles exposant le principe du phishing sur www.secuser.com),
- Je ne divulgue que les informations nécessaires : pourquoi laisser mon adresse ou mon téléphone pour télécharger de la musique ? L'e-mail est peut-être nécessaire, mais si on me demande plus, je change de site !
- Le site qui me réclame ces informations est-il hébergé en France ? Si ce n'est pas le cas (et c'est difficile parfois de le savoir), je dois être conscient que je ne suis pas protégé par la législation française !
- Si je dois donner mon adresse e-mail, je ne donne pas mon adresse principale, mais une adresse que j'aurai créée auprès d'un fournisseur gratuit d'adresses, ce qui me permettra de la supprimer si elle venait à être submergée de courriers indésirables.

A. Décrire et raconter : 6 indices à ne pas rater (repérage de notion)

Questions	Eléments de réponse
Pourquoi Vinz remplit-il un formulaire ?	Pour gagner une trottinette à vapeur.
Quels champs doit-il remplir sur le formulaire ? Sont-ils tous indispensables ?	Nom, prénom, adresse, mail, goût alimentaire, profession, âge de la grand-mère. Seuls les champs qui permettent l'identification et la livraison du client sont indispensables.
Pourquoi reçoit-il une friteuse à manivelle ?	Dans le formulaire, il a indiqué qu'il aimait les frites
La friteuse à manivelle est-elle gratuite ?	Non, il doit la payer. S'il n'en veut pas, il doit la renvoyer à ses frais
Quel piège se trouve dans le formulaire ?	Il faut décocher la case pour interdire la diffusion de ses coordonnées personnelles.
Pourquoi est-il déçu par son cadeau ?	Le cadeau ne correspond pas à ce qu'il attendait. L'offre joue sur les mots.

B. Pistes d'activités

→ **Proposer aux enfants de faire le défi Vinz et Lou lié à l'animation** qui permet de valider la compréhension des messages véhiculés dans l'animation.

→ Comparer plusieurs formulaires d'abonnement ou de participation à des jeux ou concours (support papier et formulaires électroniques), comparer les champs à remplir, s'interroger sur la pertinence des renseignements demandés.

→ Organiser un jeu :

- Les élèves de l'équipe A se voient attribuer des professions différentes : banquier, boucher, facteur...
- Ils inventent une situation : le facteur apporte un recommandé et demande un renseignement personnel à un élève de l'équipe B.
- Ce dernier choisit de répondre ou de refuser : si son choix est justifié, son équipe remporte le point, sinon le point va à l'équipe adverse.
(NB : l'adulte présent doit garder un droit de veto sur les questions posées pour éviter tout dérapage !)

Textes de loi

Diffamations et injures

Loi 1881-07-29 Article 29

La loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 encadre la mise en œuvre des fichiers ou des traitements de données à caractère personnel, qu'ils soient automatisés ou manuels.

Liens

Autorité de contrôle

Autorité de contrôle française en matière de protection des données personnelles.

[Site de la CNIL](#)

Lexique

Définition des différents usages de l'Internet :

Formulaire : Questionnaire en ligne proposé en vue d'une inscription, ou à l'occasion d'une recherche.

Vie privée : Préserver sa vie privée c'est faire valoir plusieurs de ses droits :

- Le droit de savoir que les renseignements sur soi sont collectés et conservés dans un fichier.
- Le droit d'accéder et de rectifier ses informations personnelles.
- Le droit de s'opposer à une utilisation de ces informations et surtout le droit de s'opposer à ce que celles-ci soient communiquées à d'autres.

CNIL : Commission Nationale Informatique et Liberté : cette commission est chargée de vérifier que l'utilisation des données et fichiers informatiques ne puissent pas être utilisées de manière à empiéter sur la vie privée ou la liberté des citoyens.

Autres orthographes possibles:

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

